



## Diverspray FP Nettoyant alcalin inhibé à pulvériser

Numéro de révision: 1

Date de révision: 2014-05-01

### 1. IDENTIFICATION

|  |  |
|--|--|
| Nom du produit:  | Diverspray FP Nettoyant alcalin inhibé à pulvériser  |
| Code du produit:   | -  |
| FDS #:   | MS0802900  |
| Utilisation recommandée:   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Nettoyant alcalin liquide</li><li>• Ce produit doit être dilué avant toute utilisation</li></ul> |
| Utilisations déconseillées:  | Les utilisations autres que celles identifiées ne sont pas recommandées  |
| Producteur, importateur, fournisseur   | Siège social au Canada   |
| Siège social aux États-Unis  | Sealed Air - Canada  |
| Diversey   | 3755 Laird Road Units 8-11   |
| 8215 Forest Point Blvd.  | Mississauga, Ontario L5L 0B3   |
| Charlotte, NC 28273-5509   | Phone: 1-800-668-7171  |
| Phone: 1-888-352-2249  |  |
| Adresse Internet pour les fiches de données de sécurité: <a href="https://sds.diversey.com">https://sds.diversey.com</a> |  |

Numéro de téléphone d'appel d'urgence 1-800-851-7145; 1-651-917-6133 (Int'l)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

| Classification du produit non dilué          |              |
|--|--------------|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée         | Catégorie 1A |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 1  |
| Corrosion des métaux                         | Catégorie 1  |



Mention d'avertissement: Danger.

#### Déclarations sur la sécurité

##### CAUSE DES BRÛLURES CUTANÉES GRAVES ET DES LÉSIONS OCULAIRES GRAVES. PEUT ÊTRE CORROSIF POUR LES MÉTAUX.

Cause des brûlures ou de graves lésions dans la bouche, la gorge et l'estomac. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas respirer la brume. Laver rigoureusement les zones affectées après toute manipulation. Porter des lunettes anti-éclaboussures chimiques, des gants résistants aux produits chimiques et des chaussures de protection. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS provoquer de vomissements à moins d'indication contraire par le personnel médical. Boire une tasse d'eau ou de lait. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Se rincer la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un Centre Antipoison (1-800-851-7145) ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Entreposer dans un récipient anti-corrosion avec une doublure résistante. Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA) - Sans objet  
Dangers physiques non autrement classifiés (DPNCA) - Sans objet.

**Classification du produit dilué @ 1:64**

Ce produit, lorsque dilué tel qu'indiqué sur l'étiquette, n'est pas classifié comme dangereux en conformité avec la norme 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA (HazCom 2012 - SGH) et aux règlements canadiens sur les produits dangereux (HPR) (WHMIS 2015-GHS).

**Déclarations sur la sécurité**

Pas nécessaire.

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

**Ingrédients classifiés**

| Composant(s)           | CAS #     | % en poids |
|------------------------|-----------|------------|
| Hydroxyde de potassium | 1310-58-3 | 10 - 20%   |
| Silicate de sodium     | 1344-09-8 | 5 - 10%    |

\*Les pourcentages exacts sont retenues à titre de renseignements commerciaux secrets

### 4. PREMIERS SOINS

**Produit Non Dilué:**

Les Yeux: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

Par voie cutanée: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Se rincer la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes.

PAR INHALATION : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Hydrocarbures aromatiques EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS provoquer de vomissements à moins d'indication contraire par le personnel médical. Boire une tasse d'eau ou de lait.

Symptômes/effets les plus importants : Pas d'information disponible.

Une aide médicale immédiate et un traitement spécial sont de rigueur Sans objet.

Conditions médicales aggravées: Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation.

**Produit Dilué:**

Les Yeux: Rincer abondamment à l'eau. S'il se produit une irritation qui persiste, chercher de l'aide médicale.

Par voie cutanée: Les premiers secours ne sont pas nécessaires

PAR INHALATION : Les premiers secours ne sont pas nécessaires

Hydrocarbures aromatiques Rincer la bouche à l'eau.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Méthodes particulières d'intervention**

Aucun à notre connaissance.

**Moyen d'extinction approprié**

Le produit n'est pas inflammable. Éteindre le feu en utilisant un agent approprié.

**Dangers spécifiques**

Matières corrosives (Voir section 8 et 10).

**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants:** Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:** Aucune.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles**

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

**Précautions pour la protection**

Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur

**de l'environnement et méthodes de**

pour déchets chimiques. Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

**nettoyage :**

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**Manipulation:** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. Bien laver après manipulation. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. POUR UTILISATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT

**Entreposage:** Protéger du gel. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

**Niveau d'aérosol (le cas échéant) :** Sans objet.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Directives d'exposition:**

| Composant(s)           | CAS #     | ACGIH                         | OSHA |
|------------------------|-----------|-------------------------------|------|
| Hydroxyde de potassium | 1310-58-3 | 2 mg/m <sup>3</sup> (Ceiling) | -    |
| Silicate de sodium     | 1344-09-8 | -                             | -    |

### Produit Non Dilué:

#### Mesures d'ordre technique:

Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acc. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée.

#### Protection individuelle

- Protection des yeux:** Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.  
**Protection des mains:** Gants résistants aux produits chimiques.  
**Protection de la peau et du corps:** des articles chaussants de protection. En cas d'exposition importante, porter des vêtements de protection appropriée.  
**Protection respiratoire:** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2.  
**Mesures d'hygiène:** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

### Produit Dilué:

#### Mesures d'ordre technique:

Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acc

#### Protection individuelle

- Protection des yeux:** Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.  
**Protection des mains:** Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.  
**Protection de la peau et du corps:** Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.  
**Protection respiratoire:** Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.  
**Mesures d'hygiène:** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**État de la matière:** Liquide

**Vitesse d'évaporation:** Pas d'information disponible.

**Seuil de l'odeur:** Pas d'information disponible.

**Point/intervalle de fusion:** indéterminé

**Température d'auto-inflammation:** Pas d'information disponible.

**Solubilité dans d'autres solvants:** Pas d'information disponible.

**Densité:** 10.09 lbs/gal 1.21 Kg/L

**Masse volumique apparente:** Pas d'information disponible.

**Point d'éclair:** > 200 °F > 93.3 °C

**Point d'éclair de la dilution:** > 200 > 93.3

**Phosphore élémental:** 0.31 % by wt.

**pH:** 13.94

**pH de la solution diluée:** 12.16 @ 1:64

**La corrosion des métaux:** Corrosif(ve)

**Limites d'explosivité - supérieure:** indéterminé - **inférieure:** indéterminé

**Couleur:** Turbidité Laiteux, primaire Blanc

**Odeur:** primaire Agent tensioactif

**Point/intervalle d'ébullition:** indéterminé

**Température de décomposition:** Indéterminé Sans objet.

**Solubilité:** complètement soluble

**Densité relative (relativement à l'eau):** 1.21

**Densité gazeuse:** Pas d'information disponible.

**Pression de vapeur:** Pas d'information disponible.

**Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Pas d'information disponible.

**Viscosité:** Pas d'information disponible.

**Teneur (%) en COV (composés organiques volatils):** 0 % \*

**% COV par poids ds la dilution d'emploi:** 0 % \*

**Inflammabilité (solide ou gaz):** Sans objet.

**Sustained combustion:** Sans objet.

\* - Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

|  |                                      |
|--|--------------------------------------|
| <b>Reactivity:</b>                         | Not Applicable                       |
| <b>Stabilité</b>                           | Stable                               |
| <b>Produits de décomposition dangereux</b> | Aucun raisonnablement prévisible.    |
| <b>Matières à éviter</b>                   | Acides. des anhydrides. Des métaux.  |
| <b>Conditions à éviter</b>                 | Stable dans des conditions normales. |

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Information sur les voies d'exposition probables:**

Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Inhalation, Ingestion

**Effets et symptômes retardés, immédiats ou chroniques dûs à l'exposition à court et à long terme**

**Contact avec la peau:** Corrosif(ve). Provoque de graves brûlures. Les symptômes peuvent inclure des brûlures, des ampoules, des rougeurs et des douleurs (qui peuvent être retardés).

**Contact avec les yeux:** Corrosif(ve). Cause des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des douleurs, une sensation de brûlure, des rougeurs, des larmoiements, la vision brouillée ou une perte de vision.

**Ingestion:** Cause des brûlures ou de graves lésions dans la bouche, la gorge et l'estomac. Symptoms may include stomach pain and nausea.

**Inhalation:** Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure la toux et des difficultés respiratoires.

**Sensibilisation:** Aucun effet connu.

**Target Organs (SE):** Aucun à notre connaissance.

**Target Organs (RE):** Aucun à notre connaissance.

**Mesures numériques de toxicité**

(ETA) - par voie orale (mg/kg): 2500

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité:** Pas d'information disponible.

**Persistante et dégradabilité** Pas d'information disponible.

**Bioaccumulation:** Pas d'information disponible.

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Déchets des résidus / produits non utilisés (produits non dilués) :** Ce produit, tel que vendu, en cas de rejet ou d'élimination, est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b) 4)). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, établies et municipaux. Ce produit, lorsque dilué conformément aux énoncés de la présente fiche signalétique, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b) 4)). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, établies et municipaux.

**Déchets des résidus / produits non utilisés (produits dilués):** Ce produit, lorsque dilué conformément aux énoncés de la présente fiche signalétique, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b) 4)). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, établies et municipaux.

**Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits non dilués) :** Déchets corrosifs D002

**Catégorie de risque en vertu de la loi** Non réglementé

**RCRA (produits dilués):**

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser des récipients vides.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT/TDG:** Les descriptions officielles de transport peuvent varier selon la taille de l'emballage. Veuillez vous reporter à la bibliothèque HAZMAT (MATDANG - matières dangereuses) de Diversey sur le site Web <http://naextranet.diversey.com/dot/> pour obtenir des renseignements à jour sur

l'expédition.

**Déscription du connaissement DOT (voie UN1814, POTASSIUM HYDROXIDE, SOLUTION, 8, II terrestre )**

**Déscription du voie maritime connaissement** UN1814, POTASSIUM HYDROXIDE, SOLUTION, 8, II

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Inventaires internationales

Tous les éléments de ce produit sont énumérés dans les inventaires suivants: Canada (DSL/NDSL).

### RIGHT TO KNOW (RTK)

| Composant(s)  | CAS #      | MARTK: | NJRTK: | PARTK: | RIRTK: |
|---|------------|--------|--------|--------|--------|
| Eau   | 7732-18-5  | -      | -      | -      | -      |
| Hydroxyde de potassium  | 1310-58-3  | X      | X      | X      | X      |
| Silicate de sodium  | 1344-09-8  | -      | -      | -      | -      |
| hydrogénodinitrilotris(méthylène)tris phosphonate de pentapotassium | 94021-26-8 | -      | -      | -      | -      |
| Copolymère en bloc de polyoxypropylène-polyoxyéthylène              | 9003-11-6  | -      | -      | -      | -      |

### CERCLA/ SARA

| Composant(s)           | CAS #     | % en poids | CERCLA/SARA RQ (lbs) | Section 302, TPQ kg) | Section 313 |
|------------------------|-----------|------------|----------------------|----------------------|-------------|
| Hydroxyde de potassium | 1310-58-3 | 10 - 20%   | 1000                 |                      |             |

### Réglementation Canadienne

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### NFPA (National Fire Protection Association)

Échelle de classification des risques: (faible risque) 0 – 4 (risque extrême)

Santé 3

Inflammabilité 0

Instabilité 0

### Produit Dilué:

Numéro de révision: 1

Date de révision: 2014-05-01

Cause de la révision:

Sans objet

Préparé par :

NAPRAC

Avis supplémentaire

• Ne contient pas de parfum additionné.

*Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, ènoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.*